



commune de
AVOINE



Dossier d'Information Communale des Risques Majeurs

édition 2009

**document
à conserver**

Le saviez-vous ?

Dans le décret d'application relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, il est prévu que les citoyens doivent avoir connaissance des risques auxquels ils sont soumis et des mesures de sauvegarde qui les A l'image d'autres communes voisines du Chinonais, Avoine présente, sur tout ou partie de son territoire, quelques grands types de risques, à des degrés divers :

- **naturels** : inondations et tremblements de terre
- **technologiques** : accident sur une installation nucléaire, le CNPE

Vous trouverez dans ce dépliant remis à l'ensemble de la population, l'information préventive sur les risques existants, complément individuel des dossiers consultables, à la Mairie.

Grâce à une véritable pédagogie du risque, il importe, en effet, que chacun soit prêt à faire face à toute éventualité et dispose d'un comportement lucide, en cas de besoin.

Le Maire,
P. GUIONNET

Le risque majeur

Définition :

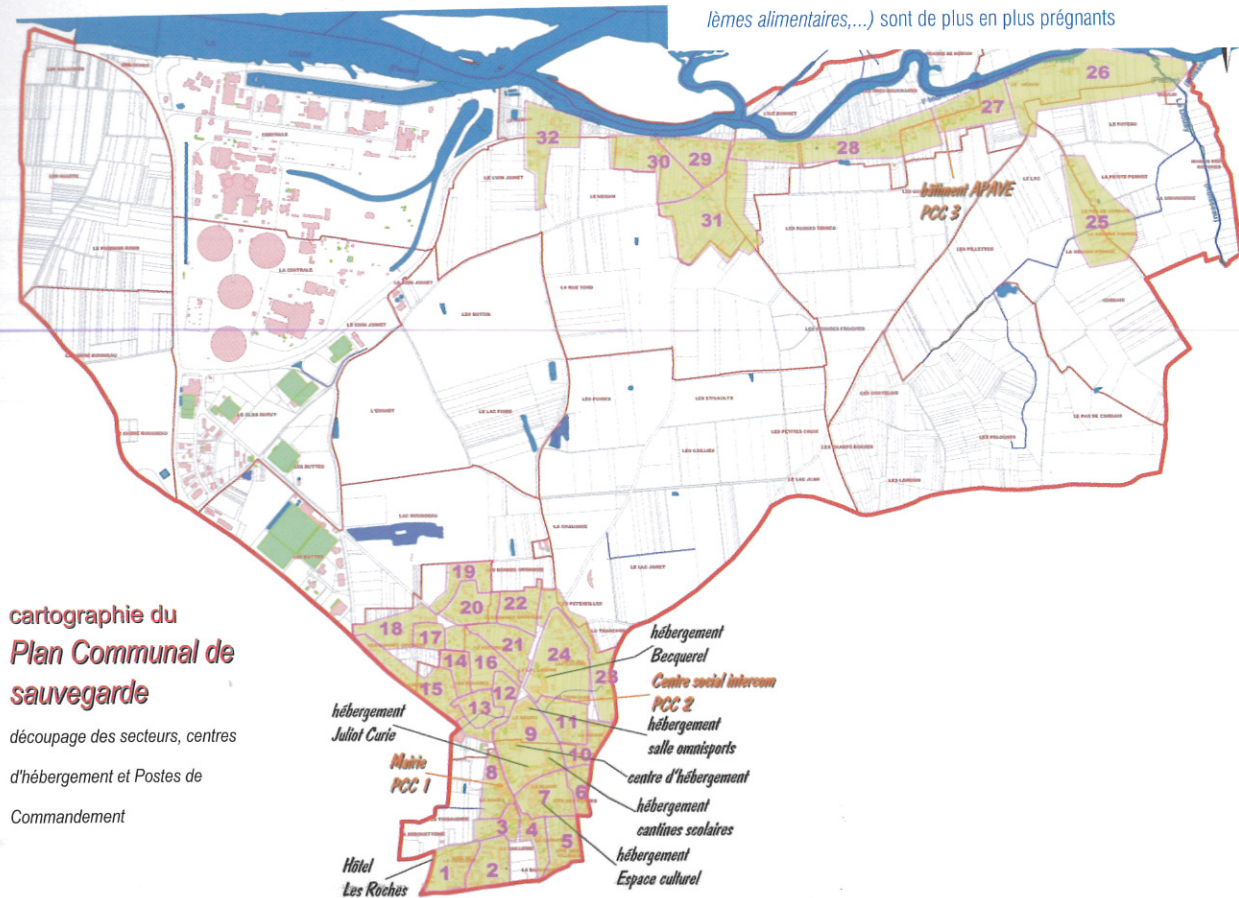
Un risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou technologique plus souvent appelé catastrophe.

Il a pour caractéristiques essentielles :

- sa gravité (possibilité de pertes humaines, dommages important aux biens et à l'environnement)
- sa faible fréquence (au risque d'oublier de se préparer à l'éventualité)

Les différents types de risques majeurs auxquels la population peut être exposé sont :

- les risques **naturels** : feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, seisme
- les risques **technologiques** : ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique...
- les risques de **transports** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologique. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.
- Enfin, les risques **sanitaires** (pandémie, épidémie, problèmes alimentaires,...) sont de plus en plus prégnants



cartographie du Plan Communal de sauvegarde

découpage des secteurs, centres d'hébergement et Postes de Commandement



L'alerte



En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée

- par les sirènes en particulier pour un incident nucléaire
- par des dispositifs mobiles munis de haut parleurs (véhicules)
- par les responsables de secteurs ou de quartiers désignés par le conseil municipal, en porte-à-porte
- par les médias, en particulier radio FM (France Bleu Touraine)
- par affichage dans tous les lieux utiles



**SUIVEZ SCRUPULEUSEMENT LES INSTRUCTIONS DONNÉES
PAR LES AUTORITÉS**

Présentez-vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte, vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, handicapés,...)

L'alerte par la sirène



SE CONFINER ET SE METTRE A L'ABRI

ECOUTER LA RADIO France Bleu ou France Inter

SUIVRE LES CONSIGNES



La conduite à tenir dans tous les cas



En cas de sinistre grave :
le signal d'alerte (sirène) est émis 3 fois pendant 1 mn avec un intervalle de 5 mn
ou votre correspondant secteur vient vous avertir



n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils connaissent la conduite à tenir en cas d'alerte



informez-vous sur la nature du risque et les consignes à suivre :

écoutez la radio



évittez de téléphoner : le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.

exception faite pour les incendies : appelez au 18 ou 112 depuis un fixe ou un portable

Dans tous les cas, suivre scrupuleusement les indications des autorités.

Préparez, à toutes fins utiles, une trousse d'urgence, composée de :

- une lampe de poche avec piles de rechange,
- une trousse à pharmacie,
- vos papiers, un peu d'argent,
- vos médicaments courants pour au moins une semaine,
- des couvertures,
- des vêtements chauds,
- une réserve d'eau,
- une radio à piles,
- du matériel de confinement (gros adhésif, serpillère, coton, ...)

Le Plan Communal de Sauvegarde

Face à l'ensemble de ces risques, la municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en oeuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne à la commune.

La cellule de crise communale

La cellule municipale de crise regroupe et coordonne sous l'autorité du maire, les différents services concernés par les risques majeurs.

Ses objectifs répondent au devoir de protection des biens et des personnes.

Elle est constituée par le Maire et peut être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC ou des plans de secours spécialisés. Elle est un poste de commandement à l'échelle communale.

Ses fonctions sont :

- l'alerte à la population,
- l'information à la population, à la presse ainsi qu'aux différents acteurs de la sécurité publique et civile, des services sanitaires, des services sociaux, des services techniques ...
- l'organisation et la coordination de la sauvegarde des biens et des personnes par leur mise en sécurité,
- l'organisation du passage au plan ORSEC et la mise à disposition à la Préfecture du dispositif,
- l'organisation et la coordination du retour à la normale.

Information et numéros utiles

Mairie d'Avoine
tel : 02 47 98 11 11
www.ville-avoine.fr

Sous préfecture de Chinon
tel : 0821 803 037

Communauté de communes du Véron
tel : 02 47 93 78 78
www.cc-veron.fr

Urgences : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Hôpital de Chinon
tel : 02 47 93 75 00

Vigilance Météo
tel : 0821 802 037
0892 680 237
www.meteo.fr

Pollution air
www.ligair.fr

Préfecture d'Indre et Loire
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
tel : 0821 803 037
www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/prefecture/securite/securite_civile

suivi des crues DIREN Centre
tel : 0825 150 285
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

suivi des crues Préfecture 37
tel : 0825 150 285